

THÉÂTRE

# Poche Ruelle

## Réduisez vos impôts grâce au théâtre !



En 2018, la fiscalité continue d'encourager votre générosité. Faire un don au THEATRE POCHE RUELLE ouvre droit à une réduction de vos impôts.

La loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 a créé la réduction d'impôt mécénat qui peut également être octroyée aux particuliers.



### Impôt sur le revenu

**66% de votre don**, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes).

	1F	2F	3F	4F	5F	6F	7F	10F	20F
<b>VOUS DONNEZ :</b>	350	700	1 050	1 400	1 750	2 100	2 450	3 500	7 000
<b>VOUS DÉDUISÉZ :</b>	231	462	693	924	1 155	1 386	1 617	2 310	4 620
<b>VOTRE DON VOUS REVIENT A :</b>	119	238	357	476	595	714	833	1 190	2 380

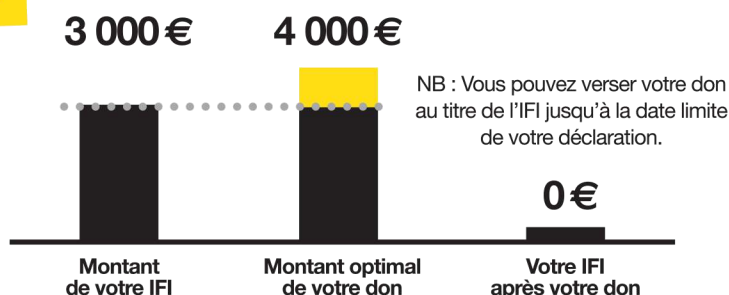
(F = Fauteuil)

### Impôt sur les sociétés

**60% de votre don**, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires H.T. (au-delà, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants).

### Impôt sur la fortune immobilière

**75% de votre don**, dans la limite de 50 000 € (taux de plafonds inchangés par rapport à l'ISF).  
Exemple : Si le montant de votre IFI est de 3 000 €, votre don de 4 000 € **vous permet de réduire votre IFI à zéro et vous revient réellement à 1 000 €.**



Si vous êtes redevable de l'IFI et de l'IR, vous pouvez répartir votre don sur les deux impôts

Ainsi, un don de 2 000€ peut par exemple être déclaré comme ci-contre :

Réduction de 66% de l'IR : soit 660 € de réduction



Réduction de 75% de l'IFI : soit 750 € de réduction

THÉÂTRE

Poche Ruelle

18, rue du Ballon - 68200 MULHOUSE - Tél. 03 89 42 71 15 (Informations)  
Siret : 31043833800017 Ape 913 - Agrément JS 6873  
Mail : theatrepocheruelle@wanadoo.fr - Réservations en ligne : [www.theatre-poche-ruelle.fr](http://www.theatre-poche-ruelle.fr)  
Président : Michel ERHART : 06 38 926 024